

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **377<sup>e</sup>** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le mardi 10 décembre 2024, à 17 h, à la salle du Conseil d'administration (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames : Julie Drolet  
Selma Grahic  
Marie-Chantale Sabourin  
Chantal Lamarche  
France Lamarche  
Geneviève Prévost  
Marise Lysie Théagène

Messieurs : Jérôme Cormier  
François Demers  
André Gariépy  
Philippe Lazzaroni  
Benoît Lessard  
Simon Morin  
Eli Emanuel Perique

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames : Isabelle Grelier  
Véronique Leboeuf  
Catherine Parent

Messieurs : Francis Belzile  
Pascal Filiatrault  
André Pani  
Stéphane Provost

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
  - 2. Adoption du procès-verbal de la 376<sup>e</sup> assemblée ordinaire: correction et approbation**
  - 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
  - 4. Rapport du Directeur général**
  - 5. Points de décision**
- (d) 5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études
- 5.1.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
  - 5.1.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

- (d) 5.2 Appel d'offres pour la salle pédagogique polyvalente (local D-0103)
- (d) 5.3 Mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Caisse Desjardins
- (d) 5.4 Mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Banque Royale
- (d) 5.5 Mise à jour des responsables autorisés auprès de Revenu Québec
- (d) 5.6 Mandat à Collecto pour les services de surveillance active - SOC (PS470-2024-1)
- (d) 5.7 Rapport annuel d'activités 2023-2024
- (d) 5.8 Contrat de services - solutions de paiement intégré
- (d) 5.9 Mandat à Collecto – Convention d'assistance mutuelle au regard des cyberrisques

## **6. Points d'information**

- (d) 6.1 Dépôt du mémoire au ministère de la Sécurité publique (MSP)
- (d) 6.2 Avis de motion : Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains
- (d) 6.3 Avis de motion : Règlement sur la protection des biens et la sécurité des personnes
- (d) 6.4 Surveillance du dossier de crédit avec Equifax
- (d) 6.5 Plan de travail du Collège
- (d) 6.6 Mandat de la ville de Laval au PLAN pour le projet du Carré Laval
- (d) 6.7 Abrogation de la Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés du Collège Montmorency
- (d) 6.8 Rapport final de l'Institut du Nouveau Monde – consultation sur les espaces de vie
- (d) 6.9 Initiatives en développement durable : création du Fonds de développement durable et programme Opus+
- 6.10 Présentation en lien avec la présence d'amiante au Collège

## **7. Correspondance et communications écrites**

## **8. Affaires diverses**

## **9. Huis clos**

- (d) 9.1 Désignation des membres issus des détenteurs de Diplômes d'études collégiales

---

CA24/25-377.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après constat du quorum, le président du Conseil M. Philippe Lazzaroni, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Ève Beaugard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le point d'information 6.6 - Mandat de la ville de Laval au PLAN pour le projet du Carré Laval est reporté.

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Benoit Lessard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 377<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA24/25-377.2/  
ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA 376<sup>e</sup>  
ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE :  
CORRECTION ET  
APPROBATION

## **2. Adoption du procès-verbal de la 376<sup>e</sup> assemblée : correction et approbation**

Il est proposé par : M. André Gariépy

Appuyé par : M. Eli Emanuel Perique

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 376<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA24/25-377.3/  
AFFAIRES  
DÉCOULANT DE CE  
PROCÈS-VERBAL

## **3. Affaires découlant de ce procès-verbal**

Le Directeur général confirme que pour contribuer à la Fondation du Collège, les étudiantes et étudiants doivent cocher la case appropriée sur le formulaire d'inscription, celle-ci n'étant pas cochée par défaut.

---

CA24/25-377.4/  
RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

## **4. Rapport du directeur général**

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Portes ouvertes le 12 novembre 2024 : un nombre record d'au moins 5 500 personnes se sont déplacées pour y assister ;
  - Plafonds d'investissement: le Collège a reçu la confirmation des plafonds d'investissement pour les trois (3) prochaines années. Différentes solutions sont envisagées pour palier à ces contraintes, dont la vente de certaines parcelles du terrain ;
  - Nouveau bâtiment : les discussions se poursuivent avec un partenaire privé ;
  - Terrain synthétique : la réfection du terrain dépend des transactions immobilières en suspens et des ressources financières que le Collège pourrait obtenir en contrepartie ;
  - Carré Laval : une lettre d'intention a été signée afin que le Collège participe au consortium du Carré Laval ;
  - Un bail emphytéotique doit être conclu avec le Centre de services scolaire où est érigé le Complexe de sécurité incendie (CSI) ;
  - Gel d'embauche et cible des heures travaillées: il y a beaucoup de contraintes à gérer.
- 

CA24/25-377.5/  
POINTS DE  
DÉCISION

## **5. Points de décision**

- (d) **5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études**
- (d) **5.1.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction**

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur.

**CONSIDÉRANT** que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère ;

**CONSIDÉRANT** la liste des recommandations de sanction des études qui sera présentée au Ministère ;

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : Mme Marie-Chantale Sabourin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECOMMANDER** au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction portant la cote CA24/25.377.5.5.1.

(d) **5.1.2 Attestations d'études collégiales (AEC)**

Aucune attestation d'études collégiales n'est déposée.

(d) **5.2 Appel d'offres pour la salle pédagogique polyvalente (local D- 0103)**

Compte tenu du déficit d'espaces au Collège, et dans le contexte d'une population étudiante qui augmente annuellement, il est requis de construire une salle polyvalente pour les périodes d'examens, mais également pour fournir aux étudiants un espace d'étude tranquille. Le Collège compte maximiser l'utilisation de la salle en dehors des périodes requises pour les besoins pédagogiques.

Le Collège a effectué un appel d'offres public (AO-2425-005) pour mandater un entrepreneur général afin d'effectuer ces travaux. Voici la liste des fournisseurs qui ont déposé des offres conformes :

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Montant de la soumission (taxes en sus)</b>
Sélection 2000 - Entrepreneur général	414 540,00 \$
Construction Desormeaux et Bibeau inc.	415 744,00 \$
Pincor Ltée	423 819,16 \$
2630-3818 Quebec inc. F.A.S.R.S Progest Construction	437 051,00 \$
Gaston Champoux 1973 inc.	440 700,00 \$
Construction Matteau inc.	455 000,00 \$
Construction MLSR INC.	459 800,00 \$
Construction Scandium inc.	467 597,14 \$
Construction Ecodomus Inc	469 170,00 \$
Les constructions Serbec inc.	481 750,50 \$
Groupe NCN Cardinal Inc.	487 300,00 \$
Roland Grenier Construction Ltée	510 215,00 \$
Construction L Morin Inc.	715 110,00 \$

La Direction des ressources matérielles souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le fournisseur Sélection 2000 - Entrepreneur général.

**CONSIDÉRANT** l'important déficit d'espace au Collège conjugué à des besoins grandissants ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'offrir un espace aux étudiants pour compléter leurs travaux, pour leur étude et leur prise d'examens dans un local approprié ;

**CONSIDÉRANT** que chaque espace doit être utilisé au maximum et qu'il puisse offrir une plus grande polyvalence pour répondre à divers besoins ;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public (AO-2425-005) a été réalisé pour déterminer l'entreprise qui effectuera les travaux de construction et de réaménagement ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs entrepreneurs ont déposé une offre conforme :

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Montant de la soumission (Taxes en sus)</b>
Sélection 2000 - Entrepreneur général	414 540,00 \$
Construction Desormeaux et Bibeau inc.	415 744,00 \$
Pincor Ltée	423 819,16 \$
2630-3818 Quebec inc. F.A.S.R.S Progest Construction	437 051,00 \$
Gaston Champoux 1973 inc.	440 700,00 \$
Construction Matteau inc.	455 000,00 \$
Construction MLSR INC.	459 800,00 \$
Construction Scandium inc.	467 597,14 \$
Construction Ecodomus Inc	469 170,00 \$
Les constructions Serbec inc.	481 750,50 \$
Groupe NCN Cardinal Inc.	487 300,00 \$
Roland Grenier Construction Ltée	510 215,00 \$
Construction L Morin Inc.	715 110,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des ressources matérielles ;

Il est proposé par : M. Jérôme Cormier

Appuyé par : Mme Marise Lysie Théagène

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** l'octroi du contrat de construction à **Sélection 2000 - Entrepreneur général** à un montant de **414 540,00 \$** (taxes en sus) pour le réaménagement du local D-0103 en salle polyvalente au 1<sup>er</sup> étage du bloc D (AO-2425-005).

(d) **5.3 Mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Caisse Desjardins**

En lien avec les récents mouvements de personnel à la Direction des services financiers du Collège, une mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval doit être effectuée.

**CONSIDÉRANT** le départ de Mme Christiane Pichette au poste de présidente du Conseil d'administration et la nomination de M. Philippe Lazzaroni ;

**CONSIDÉRANT** le mouvement de personnel au sein de la Direction des services financiers, soit le départ de Mme France Raby au poste de directrice adjointe des services financiers et la nomination de Mme Catherine Lefebvre au poste de directrice adjointe des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par nos institutions bancaires de présenter les ajouts et retraits de signataires autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que les signataires autorisés sont les suivants :

- M. Benoit Lessard, directeur général
- M. Philippe Lazzaroni, président du Conseil d'administration
- Mme France Lamarche, directrice des études
- M. Stéphane Provost, directeur des services financiers
- Mme Catherine Lefebvre, directrice adjointe des services financiers

**CONSIDÉRANT** que deux signatures sont requises en tout temps parmi les signataires autorisés ;

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Simon Morin

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège à la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval.

#### **(d) 5.4 Mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Banque Royale**

En lien avec les récents mouvements de personnel à la Direction des services financiers du Collège, une mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Banque Royale doit être effectuée.

**CONSIDÉRANT** la nomination de M. Stéphane Provost à la direction des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** la nomination de Mme Catherine Lefebvre à la direction adjointe des services financiers en remplacement de Mme France Raby ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par nos institutions bancaires de présenter les ajouts et retraits de signataires autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que les signataires autorisés sont les suivants :

- M. Benoit Lessard, directeur général
- M. Stéphane Provost, directeur des services financiers
- Mme France Lamarche, directrice des études
- Mme Catherine Lefebvre, directrice adjointe des services financiers

**CONSIDÉRANT** que deux signatures sont requises en tout temps parmi les signataires autorisés ;

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Simon Morin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège de la Banque Royale.

(d) **5.5 Mise à jour des responsables autorisés auprès de Revenu Québec**

En lien avec les récents mouvements de personnel aux services financiers du Collège, une mise à jour des responsables autorisés auprès de Revenu Québec doit être effectuée.

**CONSIDÉRANT** la nomination de M. Stéphane Provost à la direction des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** la nomination de Mme Catherine Lefebvre à la direction adjointe des services financiers en remplacement de Mme France Raby ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par Revenu Québec de mettre à jour la procuration permettant d'accéder aux dossiers du Collège ;

**CONSIDÉRANT** que les responsables autorisés sont les suivants :

- M. Stéphane Provost, directeur des services financiers ;
- Mme Catherine Lefebvre, directrice adjointe des services financiers.

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Simon Morin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des responsables autorisés auprès de Revenu Québec.

*Retrait de procuration*

**CONSIDÉRANT** le départ de Mme France Raby à la direction adjointe des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** la nomination de M. Stéphane Provost à la direction des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** la nomination de Mme Catherine Lefebvre à la direction adjointe des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par Revenu Québec de mettre à jour les procurations permettant d'accéder aux dossiers du Collège ;

**CONSIDÉRANT** que les mises à jour suivantes doivent être faites :

- Révocation de la procuration octroyée à Mme France Raby, directrice adjointe des services financiers ;
- Adoption de la procuration octroyée à Stéphane Provost, directeur des services financiers ;
- Adoption de la procuration octroyée à Catherine Lefebvre, directrice adjointe des services financiers ;

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Simon Morin

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des procurations requises par Revenu Québec permettant d'accéder aux dossiers du Collège.

#### **(d) 5.6 Mandat à Collecto pour les services de surveillance active – SOC (PS470-2024-1)**

Le Collège souhaite adhérer au mandat de Collecto PS470-2024-1, afin de conclure une entente de service avec un fournisseur qualifié et reconnu en surveillance active 24/7 des infrastructures de service TI sur site et en infonuagique.

Le contrat est pour une période initiale ferme de deux (2) ans en plus trois années d'option additionnelle pour une durée maximale de 5 ans (2 + 1 + 1 + 1) à compter de la date du 1<sup>er</sup> mars 2025.

La valeur monétaire du contrat liant le Collège et le fournisseur sélectionné dans ce dossier sera de 500 000 \$, excluant les taxes et pour la période de cinq (5) ans du contrat.

Le Directeur général souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour l'autoriser à conclure cette entente.

**CONSIDÉRANT** que Collecto souhaite lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de services de surveillance de type SOC 24/7 ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat oblige le Collège à acquérir du fournisseur retenu, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté ;

**CONSIDÉRANT** que Collecto a l'intention d'accorder un contrat à exécution sur demande en matière de technologies de l'information conclu avec le fournisseur ;

**CONSIDÉRANT** que Collecto accordera un contrat au plus bas soumissionnaire qui est conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat est valide pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois et peut être renouvelé pour trois (3) périodes additionnelles d'un (1) an supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que l'engagement financier estimé pour ce mandat d'une durée maximale de cinq (5) ans soit soixante (60) mois devrait avoisiner les 500 000 \$, excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** que le Collège est présentement sous contrat avec un fournisseur et que ce contrat se terminera le 28 février 2025, la date du 1<sup>er</sup> mars 2025 sera celle de l'adhésion au futur contrat PS470-2024-1 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Directeur du service des technologies de l'information et du Directeur général ;

Il est proposé par : Mme Marie-Chantale Sabourin

Appuyé par : M. André Gariépy

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** Collecto à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public (PS470-2024-1) et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant avec le fournisseur.

**D'AUTORISER** le Directeur général à signer le mandat d'achat pour l'acquisition de services à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois qui peut être renouvelé pour trois (3) périodes additionnelles d'un (1) an supplémentaire et autoriser le transfert vers ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

#### **(d) 5.7 Rapport annuel d'activités 2023-2024**

L'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel stipule qu'un collège doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire rapport au ministre de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur requiert des collèges de compléter leur rapport annuel dans un formulaire sur le portail CollecteInfo du gouvernement, qui précise la liste des éléments obligatoires à inclure ainsi que les documents à joindre.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 27.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel stipulant que le Collège doit transmettre, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, un rapport sur ses activités ;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit faire état des activités pour son dernier exercice financier ainsi que des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique ;

**CONSIDÉRANT** le mandat de publier dans notre rapport annuel le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs ;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit se faire sur le portail CollecteInfo du ministère de l'Enseignement supérieur ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de direction d'approuver le rapport annuel ;

Il est proposé par : M. Eli Emanuel Perique

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER ET D'AUTORISER** le Directeur général à transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport annuel du Collège Montmorency pour l'année 2023-2024 tel que déposé sous la cote CA24/25.377.5.7.

(d) **5.8 Contrat de services – solutions de paiement intégré**

Après analyse des solutions existantes, il est proposé de procéder à la conclusion d'un contrat avec Payfacto Payments inc. pour le traitement des paiements par cartes de crédit et de débit pour les transactions Colnet. Ce changement vise une optimisation des coûts.

**CONSIDÉRANT** que le Collège doit transiger par une firme intermédiaire pour le traitement des paiements par carte de débit et par carte de crédit relatifs aux frais sur Colnet ;

**CONSIDÉRANT** l'économie de coût considérable en changeant de fournisseur vers Payfacto Payments inc. ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des services financiers ;

Il est proposé par : Mme Chantal Lamarche

Appuyé par : M. Jérôme Cormier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le Collège à conclure un contrat avec Payfacto Payments inc. pour les services de solutions de paiement intégré, relativement au traitement des paiements par carte de crédit et carte de débit pour les transactions Colnet, et ce pour une durée de cinq (5) ans.

**D'AUTORISER** le Collège à désigner le directeur des services financiers et la directrice adjointe des services financiers, comme signataires autorisés auprès de Payfacto Payments inc.

(d) **5.9 Mandat à Collecto – Convention d'assistance mutuelle au regard des cyberrisques**

Le Collège Montmorency désire adhérer à la Convention d'assistance mutuelle au regard des cyberrisques.

L'engagement est pour une période initiale ferme de cinq (5) ans à compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La valeur monétaire du contrat liant le Collège et le fournisseur sélectionné dans ce dossier sera de 285 255 \$, excluant les taxes pour la période de cinq (5) ans du contrat.

Le Directeur général souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour l'autoriser à adhérer à cette convention.

**CONSIDÉRANT** les risques en matière de cybersécurité pour les cégeps et les incidences découlant d'attaques informatiques ;

**CONSIDÉRANT** les besoins pour relever un établissement à la suite d'une situation de crise liée à une attaque informatique ;

**CONSIDÉRANT** les couvertures d'assurance et les conditions offertes sur le marché ;

**CONSIDÉRANT** les avantages pour le réseau de se doter d'un projet regroupé en cyberassurance, en particulier par la constitution d'un fonds réseau pour répondre aux sinistres ;

**CONSIDÉRANT** le mandat de Collecto de mettre en œuvre une mutuelle en cyberrisques ;

**CONSIDÉRANT** la résolution de la CAMAF du 31 mai 2024 à la suite de la présentation des travaux de la firme Axxima du 28 février 2024 de poursuivre les travaux visant à l'élaboration de cette mutuelle en cyberassurance ;

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion est pour une période initiale ferme de cinq (5) ans ;

**CONSIDÉRANT** que l'engagement financier pour cette adhésion d'une durée de cinq (5) ans sera de 285 255 \$, excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Directeur du service des technologies de l'information, du directeur des services financiers et du Directeur général ;

Il est proposé par : M. Simon Morin

Appuyé par : M. André Gariépy

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** Collecto à agir comme gestionnaire de cette convention au nom du Collège Montmorency et à identifier le Collège Montmorency comme participant à la convention en cyberrisques.

**D'AUTORISER** le Directeur général à signer l'annexe A de la convention d'assistance mutuelle au regard des cyberrisques et à autoriser le paiement des frais de convention pour les cinq (5) prochaines années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

CA24/25-377.6/  
POINTS  
D'INFORMATION

---

## **6. Points d'information**

### **(d) 6.1 Dépôt du mémoire au ministère de la Sécurité publique (MSP)**

Le 11 juin dernier, le Collège a été invité par Marc Croteau, sous-ministre au ministère de la Sécurité publique (MSP), à participer à une démarche de consultation en réponse au document de réflexion *La sécurité incendie au Québec : état des lieux*. Ce document, qui dresse un bilan de la sécurité incendie depuis ces 25 dernières années, servira à orienter le gouvernement dans les changements qui sont jugés nécessaires pour répondre aux besoins contemporains dans le domaine.

Le Collège est le seul établissement public de niveau collégial à offrir le programme de DEC Techniques de sécurité incendie. De plus, par le biais de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, il propose plusieurs attestations d'études collégiales (AEC) et formations sur mesure.

Un comité de rédaction a été formé par des représentantes et des représentants du Département de techniques de sécurité incendie ainsi que du secteur de la sécurité incendie de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises afin de proposer un mémoire. Ce dernier a été transmis par la Direction générale au ministère de la Sécurité publique le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

La direction du Collège espère que les avenues proposées sur les différents questionnements entourant la formation en sécurité incendie fourniront aux décideurs du ministère de la Sécurité publique des pistes de réflexion constructives pour la poursuite de ses travaux.

(d) **6.2 Avis de motion : Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains**

La révision de l'actuelle Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains (2010) consiste en la mise à jour des principes directeurs qui sous-tendent la politique en fonction des directives prescrites par le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche – Groupe en éthique du Canada du Gouvernement du Canada.

Ces directives et principes sont présentés dans « l'Énoncé de politique des Trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains » (EPTC2), la plus récente version de cet énoncé datant de 2022. En effet, des changements dans la structure de l'EPTC2 et dans les règles énoncées, notamment l'évaluation éthique des travaux de recherche, et des besoins liés au développement de la recherche au Collège, notamment pour la constitution du CÉR et concernant le volume anticipé de demandes au cours des prochaines années, poussent le Bureau de la recherche à déclencher la révision de la Politique.

Cette révision est effectuée par le Comité conseil de la recherche, composé de membres du corps professoral, de membres du personnel professionnel, de soutien et de cadres.

L'avis de motion est déposé.

(d) **6.3 Avis de motion : Règlement sur la protection des biens et la sécurité des personnes**

En vue de renforcer la protection des biens du Collège et la sécurité de la communauté montmorencienne, la Direction générale du Collège propose l'adoption d'un règlement visant à énoncer les comportements attendus de toute personne qui fréquente l'établissement.

Ce règlement aura pour objectif d'assurer un environnement favorable aux activités d'apprentissage et de développement intégral des personnes, d'assurer leur bien-être et leur sécurité, tout en assurant le respect des lois, le respect des valeurs institutionnelles et le respect du bien commun. Ce règlement remplacera la « Directive sur le Code de vie pour la population étudiante au Collège Montmorency » adoptée au Comité de régie le 21 août 2018 et révisée le 22 juin 2018 et sera applicable à toute personne qui étudie au Collège, y travaille, ou le fréquente. Il s'appliquera dans le respect de la mission du Collège, et conformément aux lois et règlements applicables au Québec.

Le Règlement complétera et renforcera les autres règlements, politiques et procédures en vigueur au Collège. En l'absence de sanction prévue dans ceux-ci, des sanctions complémentaires y seront prévues.

L'avis de motion est déposé.

(d) **6.4 Surveillance du dossier de crédit avec Equifax**

À la suite de la cyberattaque de mai 2022, le Collège a offert une protection de crédit avec Equifax d'une durée de cinq (5) ans.

Plusieurs membres du personnel étaient déjà sous couverture en lien avec des incidents de cybersécurité appartenant à d'autres organisations. L'échéance de cette couverture est ou sera atteinte prochainement pour la plupart des employés. Des demandes pour que le Collège offre une couverture supplémentaire équivalente à la protection de cinq (5) ans, offerte en mai 2022, ont été faites.

L'exercice de communiquer avec les employés qui n'avaient pas bénéficié de la protection offerte en mai 2022 et qui sont toujours à l'emploi du Collège a été effectué. 118 employés se sont prévalus de cette offre.

(d) **6.5 Plan de travail du Collège**

Le plan de travail du Collège est présenté, à titre informatif.

(d) **6.6 Mandat de la ville de Laval au PLAN pour le projet du Carré Laval**

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

(d) **6.7 Abrogation de la Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés du Collège Montmorency**

Suivant l'entrée en vigueur de la Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives, la « Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employées et les employés du Collège Montmorency » sera abrogée à compter du 30 novembre 2024. Cette procédure avait été adoptée par le Comité de direction le 13 novembre 2018 et avait été déposée pour information au Conseil d'administration du 27 novembre 2018.

À partir du 30 novembre 2024, toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics doit s'adresser au Protecteur du citoyen. À compter de cette date, est également abolie la fonction de responsable du suivi des divulgations.

La Loi sanctionnée prévoit la désignation d'une personne à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Le Directeur général du Collège a désigné Me Marie-Eve Beauregard, secrétaire générale, à ce titre.

(d) **6.8 Rapport final de l'Institut du Nouveau Monde – consultation sur les espaces de vie**

Depuis plusieurs années, le Collège fait face à un déficit d'espace dans un contexte de croissance importante de sa population étudiante. Le Collège travaille activement à la mise en place d'initiatives afin de répondre aux besoins sous tous azimuts de notre communauté en regard de l'espace.

Le Collège a mandaté, en mai 2023, l'Institut du Nouveau Monde afin de mener une consultation élargie sur notre milieu de vie auprès de notre communauté. L'objectif était d'unir nos forces collectives et d'ainsi faire émerger, ensemble, des idées pour se créer un milieu de vie accueillant et qui répond aux besoins de notre communauté durant cette période de déficit d'espace.

De ce fait, le Collège a compté sur l'expertise de l'Institut du Nouveau Monde qui a chapeauté cette démarche et remis le rapport final de cette consultation.

(d) **6.9 Initiatives en développement durable : création du Fonds de développement durable et programme Opus+**

En septembre 2019, le Collège a adopté sa première politique de développement durable et, quelques mois plus tard, a réaffirmé son engagement en déclarant l'urgence climatique et en devenant signataire du pacte de la transition. Le Collège a élaboré un plan d'action qui a été adopté par le Conseil d'administration le 7 décembre 2021.

Parmi les actions prévues dans le Plan d'action en développement durable 2021-2026 (PADD), l'action 3.3-4 consiste en la création d'un fonds dédié aux initiatives de développement durable et la 3.3-6 mise sur le déploiement de solutions de mobilité durable au sein du Collège.

Ainsi, deux initiatives seront mises en place :

- **Création d'un Fonds de développement durable :**  
Comme première étape, une partie des revenus issus de la vente de billets de stationnement lors des événements en soirée, dont le tarif a été augmenté à 15 \$ pour les visiteurs externes, sera directement affectée à ce fonds. Ainsi, pour chaque billet vendu à 15 \$, 1 \$ sera dorénavant alloué au Fonds. Nous explorons la possibilité d'ajouter d'autres montants issus des revenus découlant de l'exploitation du stationnement.
- **Lancement du programme OPUS+ entreprise :**  
Le Collège a adhéré au programme OPUS+ entreprise, permettant d'offrir aux membres du personnel, dès février 2025, une réduction totale de 25 % sur les titres de transport mensuels pour une durée de 12 mois.

### 6.10 Présentation en lien avec la présence d'amiante au Collège

Le Directeur général informe les membres du Conseil que le Collège traitera le dossier avec transparence et que le rapport sur la présence d'amiante sera mis à la disposition des membres de la communauté montmorencienne.

Il confirme la présence d'amiante au Collège dans les parties plus anciennes du Collège, mais il précise qu'elle se retrouve à l'intérieur des murs et des plafonds fermés et que les membres du personnel et la population étudiante n'y sont pas exposés. Le Collège s'assure de respecter la réglementation lorsqu'il y a des travaux dans ces secteurs.

CA24/25-377.7/  
CORRESPONDANCE  
ET  
COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

## 7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2024-11-01 : Lettre de la présidente de la Fédération des cégeps au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et à la ministre de l'Enseignement supérieur concernant l'admissibilité des programmes d'études du réseau des cégeps au permis de travail postdiplôme.
- (d) 7.2 2024-11-04 : Lettre de la direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles communiquant au Collège le niveau d'investissement permis (régime budgétaire d'investissement des cégeps 2024-2025).
- (d) 7.3 2024-11-08: Lettre de la direction générale des affaires collégiales et des relations du travail, ministère de l'Enseignement supérieur, concernant l'enquête portant sur le maintien de l'équité salariale pour le personnel syndiqué du secteur parapublic (réseaux de la santé et de l'éducation).
- (d) 7.4 2024-11-12: Lettre de la présidente de la Fédération des cégeps à l'honorable Marc Miller, C.P., député et ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ; concernant l'admissibilité des programmes d'études du réseau des cégeps au permis de travail postdiplôme.
- (d) 7.5 2024-11-14: Lettre d'appui du Collège pour le projet de consortium du Carré Laval.
- (d) 7.6 2024-11-18: Lettre des cégeps au premier ministre et à la ministre de l'Enseignement supérieur concernant les coupures budgétaires annoncées.
- (d) 7.7 2024-11-25: FAQ ministère de l'Enseignement supérieur concernant le gel d'embauche.

## 8. Affaires diverses

Sans objet.

---

## 9. Huis clos

### (d) 9.1 Désignation des membres issus des détenteurs de Diplômes d'études collégiales

Le Comité de gouvernance a procédé à la sélection de candidats détenant une expérience pertinente, pour pourvoir aux deux (2) postes vacants au sein du Conseil d'administration, à savoir deux représentants issus des détenteurs de diplôme d'études collégiales (DEC) du Collège en programme technique et en programme pré-universitaire.

Le Comité de gouvernance soumet donc une (1) candidature en programme technique ainsi qu'une candidature en programme pré-universitaire pour désignation par le Conseil.

Il est proposé par : M. Benoit Lessard

Appuyé par : Mme Selma Grahic

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE NOMMER** Mme Chantal Verdon à titre de membre issue des détenteurs de DEC, secteur d'études techniques pour siéger au Conseil d'administration du Collège pour un mandat de trois (3) ans.

**DE NOMMER** M. Didier Chrétien à titre de membre issu des détenteurs de DEC, secteur d'études préuniversitaires pour siéger au Conseil d'administration du Collège pour un mandat de trois (3) ans.

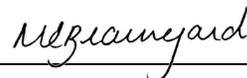
---

LA SÉANCE EST LEVÉE



Philippe Lazzaroni

Président



Marie-Ève Beaugard

Secrétaire générale

---